Article Rural Tv

 La France d’en haut vole celle d’en bas paie.

LE MONTAT le village le plus bruyant de France.

Pour les habitants de cette commune du grand cahors la vie au grand air devient difficile.

Impossible de diner dehors sans subir les nuisances sonores et autre pollution de l’air, par le survol incessant et à faible hauteur de différents aéronefs de loisirs décollant s de l’aérodrome de cahors lalbenque. Les activités démarrent dés huit heure trente ,dans le meilleur des cas , jusqu’au soir 21h30 /22h.Quant rentre du travail on ne peut plus espérer un peu de calme à l’ombre d’un arbre .

Les nuisances sont générées par le club de parachutisme et le centre régional de parachutisme basés et utilisant ce site. Abstraction faites des avions de l’aéroclub dont certains volent en échappement libre.

* L a problématique de bruit devient un enjeux de santé publique ; le premier rapport de l’OMS datant de 2018 est sans équivoque sur ce point.De nombreuses études antérieures faisaient état de cette problématique. En 2007 des circulaires ministérielles relatives à l’aviation de loisir signées par le *ministre des transports, de l’équipement, du tourisme et de la mer,*
* *la ministre de l’écologie et du développement durable,*
* *le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative,*

reconnaît la réalité de la nuisance, recommande aux préfets de favoriser des solutions dans le cadre des Commissions Consultatives de l’Environnement (CCE) et passe en revue les questions qui doivent être étudiées pour élaborer des chartes dites de bonne conduite.

Le petit guide du maire édité par l’asso des maires de France titrait « le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est un élément perturbateur de la vie publique »

La charte de l’environnement stipule au premier article : »Tout le monde a le droit de vivre dans un environnement sain propre à assurer sa santé et son bien être... ».

Sur la chaine Public sénat en 2019 le cout des maladies environnementale était estimé à plus de 144 milliards d’euros.

Et pourtant rien n’est fait. Politique de l’autruche ?

Abordons le problème du carburant suivant le type de machine .

Le club de parachutisme utilise des avions de marque «  pilatus » carburant kérosène.

Consommation entre 150 et 250 litres à l’heure suivant la puissance de la machine.(Données fabricant).La tendance est de booster les moteurs pour atteindre et dépasser les 1000 chevaux ;la consommation est alors décuplée.

Le kérosène est un gaz oil modifie par additifs produisant 2,5 kg de co2 par litre consommé( données wiki. réseau action climat) en cas de combustion idéale . Il émet de la vapeur d’eau GES (gaz à effet de serre)très puissant d’une très longue durée de vie, du monoxyde de carbone , des réductions Nox tous ces composés sont regroupés sous le nom de CO2e total 5kg de co2e émis par jour ,par avion, pour 4h de vol par jour 1000 l de kérosène autour de 5 tonnes ;sachant qu’ils volent très souvent en tandem ; voire en trio ...

Les petits avions à moteurs à pistons utilisent de l’AVGAS (aviation gazoline) qui est une essence plombée avec du [plomb tétraéthyle](https://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9tra%C3%A9thylplomb) (aussi dit *TEL* pour *tetraEthyle lead*) très polluant et incompatible avec les systèmes de dépollution des gaz. ( wiki) du [plomb tétraéthyle](https://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9tra%C3%A9thylplomb) (aussi dit *TEL* pour *tetraEthyle lead*) Consommation au minimum 45l par heure.

IL existe un autre type d’avgaz moins plombé. Impossible de savoir le ratio d’utilisation de deux types.

Prix de carburant dans les stations total aéro ( Cahors notamment).

Tarif Mai 2022 donné par le site total aéro.

Kérosène jet A :0.73euros /litre

 ; 0.60euros /l pour ceux qui sont exonérés de la ticpe

Avgaz , :1.63 euros/l

 :0.90euros /l pour les « exonérés de la ticpe.

Pourquoi l’aviation ,qui reste un loisirs pour les plus fortunés, bénéficie t elle de tel privilèges ?

Au MONTAT ,les essais avortés de mise en place de mesures, pour protéger les populations ,nous interpellent sur la réelle volonté ,de nos décideurs ,pour réduire les émissions de CO2e et le bruit. Pour preuve le rapport du sénateur Claude Belot « Mission sur l’aviation sportive et de loisirs » ou sont étudiées des solutions d’aide au développement ,de subventions ,un renforcement du soutien pour ces activités ,aides à l’achat d’équipement pour l’atténuation de bruit…

Sur certaines plateformes des accords ont été passés entre les usagers et les riverains ,mais a Cahors il ,y a une volonté affichée de ne pas déplaire aux usagers de cette structure .Pour quelles raisons ?

En France il y a autour de 600 aéroclub et 400 club de parachutisme de loisir  (officiel);c’est le pays d’europe le plus permissif pour ces activités.

Connaissant les données du problème climatique , enjeux environnementaux et les périls pour nous et nos enfants proches, face à la catastrophe qui s’annonce , comment ne pas s’indigner face aux positions prises par nos élus qui favorisent et cautionnent cette situation ,qu’ils qualifient de vitrine pour cahors, dans laquelle ceux qui utilisent un véhicule pour aller travailler sont montrés et accusés de vilains pollueurs et une caste qui utilise l’espace public comme terrain de jeux ayant comme seule idée ,le plaisir et la gloriole. On voit se dessiner une gestion de l’écologie permissive pour certains et punitive pour les autres. Les décideurs ,par ces positions, démontrent le mépris qu’est le leur pour le citoyen lambda qui pourtant, le fait vivre. Cette basse vision, ce qui est un comble pour un politique,

Leur fait oublier que nous vivons tous dans le même aquarium.

A qui en incombera la responsabilité ? Quelque part à nous.

Localement ,comme un peu partout en France, on applique ,chez certains élus, le principe moyenageux..

«  au privilégiés les droits ,aux défavorisés les devoirs ».

Le pont Valentré comme emblème de la ville ;quel hasard ,une partie dans le 21 ieme siècle et l’autre dans les temps de l’obscurantisme.

Reste à souhaiter que nous aimions nos enfants.